

## **Homologation de nouveaux produits phytosanitaires : une unité d'expérimentation aux services des filières aux CTCS de Martinique et de Guadeloupe**

F. Grossard<sup>1</sup>, I. Jean-Baptiste<sup>2</sup>

<sup>1</sup>CTCS Guadeloupe, Providence - Morne l'Épingle, BP 225, 97182 Abymes, Guadeloupe  
[fredy.grossard@ctcs-gp.fr](mailto:fredy.grossard@ctcs-gp.fr)

<sup>2</sup>CTCS Martinique, Station Petit-Morne, 97232 Le Lamentin, Martinique  
[ijbaptiste@ctcs-martinique.org](mailto:ijbaptiste@ctcs-martinique.org)

### **Résumé**

Les Centres Techniques de la Canne à Sucre (CTCS) de la Guadeloupe et de la Martinique sont agréés pour la réalisation d'essais de produits phytosanitaires officiellement reconnus en culture de canne-à-sucre depuis 2004.

Fortes de leurs expériences, les deux structures ont été encouragées par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan EcophytoDom pour la réalisation d'essais sur toutes les cultures tropicales. Ainsi, les deux centres techniques se sont organisés et ont investi de façon à répondre aux exigences des Bonnes Pratiques d'Expérimentation (BPE).

Après l'obtention des agréments demandés par les unités d'expérimentation, de nombreux essais ont été réalisés avec des substances chimiques de synthèse et des produits d'origine biologique dans les filières canne-à-sucre, banane, ananas, igname, etc. Les résultats obtenus sont dans la grande majorité des cas concluants et conduiront si les fabricants le souhaitent à des autorisations de mise sur le marché (AMM) de nouveaux produits phytosanitaires.

*Mots clés : essais – expérimentation - agrément - BPE – homologation*

### **Introduction**

Les territoires de Guadeloupe et de Martinique sont situés dans le bassin caribéen, milieu tropical favorable aux développements des adventices et des ennemis des cultures. Les solutions phytosanitaires proposées dans le passé n'ont pas souvent pu être testées sous nos conditions climatiques. Agréée par le Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire en 2004, les unités d'expérimentation de Guadeloupe et de Martinique avaient pour principal objectif la recherche de produits phytosanitaires pour la gestion de l'enherbement en culture de canne à sucre. Au terme des 5 ans d'agrément, les deux unités d'expérimentation devaient effectuer une demande de renouvellement pour poursuivre leurs activités d'expérimentation en culture de canne-à-sucre. Cependant, le changement de contexte a favorisé une réflexion globale dans les deux structures de façon à répondre aux besoins en essais des autres filières de production (banane et diversification végétale) pour lesquelles existent de nombreux usages vides ou mal pourvus.

### **Matériel et Méthode**

#### ***Des investissements à la hauteur des enjeux***

Le passage du statut d'unité d'expérimentation évoluant spécifiquement sur la canne à sucre au statut d'unité d'expérimentation évoluant sur toutes les filières de production tropicale a nécessité un engagement financier, humain et technique fort de la part des structures.

Ce passage a eu lieu au dernier semestre de 2009 pour les deux CTCS. Le CTCS Guadeloupe a investi dans l'embauche d'un technicien supplémentaire, la rénovation des locaux et l'achat de nouveaux matériels de façon à répondre aux demandes d'essais (Grossard, 2009).

Le CTCS Martinique a signé une convention avec le CIRAD du Pôle de recherche agronomique de la Martinique (PRAM), structure équipée de locaux répondant aux normes pour l'utilisation et l'expérimentation de produits phytosanitaires (Jean-Baptiste, 2009).

### ***Respect des exigences des BPE***

La réalisation d'essais officiellement reconnus par le Ministère de l'Agriculture nécessite de respecter le référentiel des exigences de bonnes pratiques d'expérimentation (BPE). Il est le document de référence français sur les BPE et s'appuie sur des lignes directrices de l'OEPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes) n°135, 152 et 181 et la directive 91/414/CEE de l'Union européenne. C'est un guide des BPE et un outil de contrôle pour les auditeurs du Comité français d'accréditation COFRAC.

Il se décline en plusieurs chapitres (Cofrac, 2004) :

- exigences générales et organisation ;
- le personnel ;
- contrôle qualité et vérification du respect des BPE ;
- protection des opérateurs ;
- gestion de la documentation et des enregistrements ;
- installations BPE ;
- équipements, matériels et consommables ;
- produits phytosanitaires ;
- conduite des essais.

Les contrôles opérés par les auditeurs du COFRAC se font à mi-parcours et à la fin de la durée de l'agrément.

### ***Des agréments à la carte***

A la suite de l'audit du COFRAC et de son avis favorable, le Ministère de l'Agriculture a décidé en 2009 d'agréer le CTCS Guadeloupe conformément à sa demande pour la réalisation d'essais sur toutes les cultures tropicales, les cultures légumières, les plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum et le traitement des produits récoltés ; conformément à sa demande, le CTCS Martinique a reçu un agrément pour la réalisation d'essais sur toutes les cultures tropicales ; une extension aux cultures légumières plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum est demandée.

### ***Un programme d'essais validé par le Ministère de l'Agriculture***

Le programme d'essais mis en place par les deux structures est au préalable validé par le Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire – Direction Générale de l'Alimentation. Ce programme émane des demandes faites par les différentes organisations professionnelles des deux îles. Les produits phytosanitaires référencés au programme sont homologués ou en cours d'homologation sur une culture majeure du territoire français. Le programme est en adéquation avec les objectifs d'extension d'homologation des fabricants et des agréments obtenus par les deux unités d'expérimentation.

La mise en œuvre du programme d'essais requiert au préalable la rédaction de protocoles d'essais à partir des méthodes officielles rédigées par l'OEPP, par la CEB (Commission des essais biologiques) ou à défaut par les unités d'expérimentation. Ainsi, la réalisation de certains essais a

nécessité soit la modification de certaines méthodes CEB non adaptées au contexte actuel, soit la rédaction de méthodes internes.

### ***Un accompagnement financier du plan Ecophyto 2018***

Le plan Ecophyto 2018 qui a pour principal objectif la réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici à 2018, favorise en participant au financement de cette action la sécurisation des filières de production orphelines et la réduction des détournements d'usages.

Concrètement, il permet aux CTCS de réaliser les essais dans les filières de la diversification végétale et de la canne à sucre sans contrepartie financière importante des fabricants de produits phytosanitaires. Les essais qui ne sont pas pris en charge dans le cadre du plan sont payés directement par les demandeurs.

## **Résultats**

### ***Un grand nombre d'essais déjà réalisés***

A la suite des agréments obtenus au dernier trimestre 2009, de nombreux essais ont été réalisés sur les deux îles (Grossard *et al.* 2010, 2011 ; Jean-Baptiste *et al.* 2010, 2011). Chaque année, le programme d'essais répertorie une quinzaine d'essais par département sur des cultures et des thématiques très variées (cf. tableau 1).

**Tableau 1. Thématique et nombre d'essais réalisés**

<b>Spéculation</b>	<b>Thématique</b>	<b>Nombre d'essais réalisés entre 2009 et 2012</b>
Canne à sucre	Enherbement	18
Banane	Enherbement, cercosporiose, maladies post-récolte, nématode, thrips, charançons	20
Ignames	Enherbement, anthracnose	11
Ananas	Enherbement, cochenilles, symphyles	9
Laitue	Cercosporiose	1
Manguiers	Cochenilles	1
Avocatiers	Tigres	1

Tous les essais sont mis en place dans le strict respect des règles BPE. Les résultats obtenus sont diffusés aux fabricants des produits phytosanitaires testés qui sont chargés de déposer ou non un dossier d'homologation auprès du Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

### ***Des résultats d'essais transposables sur le territoire français et d'autres régions du monde.***

Les unités d'expérimentation du CTCS Guadeloupe et du CTCS Martinique ont été développées pour répondre en premier lieu à la demande des filières de production tropicales. Les résultats d'essais qui sont concluants sont transposables sur tout le territoire français. Cependant, certaines régions tropicales des Amériques, de la Caraïbe, voire d'Afrique qui cherchent à développer de plus en plus une politique phytosanitaire plus respectueuse de l'environnement peuvent être intéressées par les résultats obtenus sur nos îles. De ce fait, les essais réalisés sur nos territoires ouvrent pour les fabricants de produits phytosanitaires qui ne sont pas motivés à investir sur des cultures orphelines de faibles importances économiques, des perspectives de commercialisation plus importantes à l'international.

### **Un comité de suivi**

Le comité technique Ecophyto assure le suivi de la mise en œuvre du programme d'expérimentation. Il donne son avis sur le déroulement des essais.

En outre, un point mensuel, qui fait état de l'avancement et des problèmes rencontrés dans la mise en place des essais est transmis chaque mois à des partenaires identifiés : la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le Service de l'alimentation (SALIM), l'Institut technique tropical (IT<sup>2</sup>) et le Centre technique de la canne et du sucre de la Martinique (CTCS).

### **Conclusion**

Les unités d'expérimentation du CTCS Guadeloupe et du CTCS Martinique ont mis en place depuis l'élargissement de leurs agréments un grand nombre d'essais dont les résultats sont le plus souvent concluants. Elles contribuent aux côtés des Centres de recherches et des Instituts techniques au développement des filières de productions locales.

La collaboration entre les deux unités d'expérimentation est nécessaire et facilite la mise en place des essais. Leur pérennité dépendra en partie de cette collaboration mais aussi de leur capacité à s'adapter aux demandes des filières.

Cette collaboration s'étend sur l'île de La Réunion avec notamment notre partenaire eRcane dans le cadre de notre réseau DOM de gestion de l'enherbement en canne à sucre.

### **Bibliographie**

**Grossard F., Echard L., Boc C., 2011.** Rapport d'activité des expérimentations BPE. CTCS Guadeloupe – Providence – 97182 Abymes Cedex, Guadeloupe, France, 8 p.

**Jean-Baptiste I., Grolleau O., 2011.** Essais d'adaptation locale et de diffusion de méthodes novatrices de lutte phytosanitaire nécessaires aux usages tropicaux orphelins, garantissant la santé du consommateur et de l'applicateur, et respectueux de l'environnement. CTCS-Martinique, Lamentin, 139 p.

**Grossard F., Echard L., Boc C., 2010.** Rapport d'activité des expérimentations BPE. CTCS Guadeloupe – Providence – 97182 Abymes Cedex, Guadeloupe, France, 5 p.

**Jean-Baptiste I., Dupros L-B., Cordinier S., Grolleau O., 2010.** Essais d'adaptation locale et de diffusion de méthodes novatrices de lutte phytosanitaire nécessaires aux usages tropicaux orphelins, garantissant la santé du consommateur et de l'applicateur, et respectueux de l'environnement. CTCS-Martinique, Lamentin, 88 p.

**Grossard F., 2009.** Dossier de présentation du réseau d'expérimentation du CTCS Guadeloupe – version 4. CTCS Guadeloupe – Providence – 97182 Abymes Cedex, Guadeloupe, France. 73 p.

**Jean-Baptiste I., 2009.** Dossier de présentation du réseau d'expérimentation pour l'homologation de produits phytosanitaires. CTCS-Martinique, Lamentin, 25 p.

**COFRAC, 2004.** Référentiel des exigences de bonnes pratiques d'expérimentation (BPE) relatives à l'agrément pour la réalisation d'essais officiellement reconnus – document LAB BPE réf 02 – révision 00. COFRAC – section laboratoire, 52 rue Jacques Hillairet, 75012 Paris, 24 p.